



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

Direction régionale des affaires culturelles

**ARRÊTÉ portant inscription au titre des monuments historiques de l'hôtel de ville  
de DECAZEVILLE (Aveyron)**

**Le Préfet de la région Occitanie  
Préfet de la Haute-Garonne  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du Mérite**

VU le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements,

VU l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture en date du 9 juillet 2019,

VU les autres pièces produites et jointes au dossier,

CONSIDÉRANT que l'hôtel de ville de DECAZEVILLE (Aveyron) présente au point de vue de l'histoire et de l'art un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation en raison de l'ampleur donnée à son architecture néo-renaissance, témoignant du développement de la vie communale de la cité minière et en raison de la présence des toiles marouflées d'Hector d'Espouy,

**ARRÊTÉ**

**Article 1<sup>er</sup>** – sont inscrites au titre des monuments historiques les façades et les toitures de l'hôtel de ville de DECAZEVILLE ainsi que la salle des mariages et la salle du conseil municipal en totalité – tel que délimité en rouge sur le plan annexé au présent arrêté – situé place Decazes à DECAZEVILLE (Aveyron) figurant au cadastre section AO, parcelle 273, d'une contenance de 1 589 m<sup>2</sup>, appartenant à la commune de Decazeville (SIREN n° 211 200 894) depuis une date antérieure au 1<sup>er</sup> janvier 1956.

**Article 2** – Le présent arrêté sera notifié au maire propriétaire, et, le cas échéant, à l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme.

**Article 3** – Le secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur régional des affaires culturelles sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Toulouse, le 17.12.2019

Le préfet de région

Étienne GUYOT

Département :  
AVEYRON

Commune :  
DECAZEVILLE

Section : AO  
Feuille : 000 AO 01

Échelle d'origine : 1/500  
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 11/05/2019  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC44  
©2017 Ministère de l'Action et des  
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Plan annexé à l'arrêté portant inscription  
au titre des monuments historiques de  
l'hôtel de ville de Decazeville (Aveyron)

-  : Parties inscrites façades et toitures  
 : Parties inscrites en totalité - salle du  
conseil municipal et salle des mariages

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
PTGC - Antenne de Villefranche-de-  
Rouergue  
Rue Emile Borel B.P. 245 12200  
12200 Villefranche-de-Rouergue  
tél. 05.65.65.20.21 -fax 05.65.65.20.27  
cdif.rodez@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

